



Département du Gard
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DEL-2026-17

Séance du 10 mars 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	9
Votants	9
Absents	6

L' an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack , Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine.

Date de convocation
27/02/2026

Procurations :

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur DELATRE Aymeric.

Date d'affichage
03/03/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'Amis pour l'année 2026 : modalités et autorisation de signature

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-1,

Vu le Code rural et de pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27, L.212-10 et L. 212-11,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération entre la commune de Saint-Nazaire et la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages,

Considérant que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant que, pour l'accomplissement de cette mission, il convient de conclure une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026,

Considérant que le nombre de chats errants sur le territoire pour l'année 2026 est estimé à 10 chats,

Madame POREAU Sylvie, Adjointe, donne lecture de la convention établie par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes : 2 mois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260312-DEL-2026-17-DE

Article 1 : **APPROUVE** la conclusion de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis à l'identification des chats libres sauvages et autorise Monsieur le Maire à la signer,

Article 2 : **APPROUVE** la participation des frais d'identification et de stérilisation de la Fondation de 30 Millions d'Amis, pour un montant de 1 100 € (mille cent euros),

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Secrétaire,
Didier AZNAR**

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

